



SAINT-CYR-L'ÉCOLE
(YVELINES)

DECISION DU MAIRE N° 2025/09/154 PRISE EN VERTU DE
LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2020

Direction des Affaires Scolaires et Périscolaires
SQ/FA/PJ/2025

OBJET : Aménagement du temps scolaire des élèves des écoles élémentaires de Saint-Cyr-l'École. Contrat avec l'association Terre Happy pour la réalisation d'un atelier « Jeu d'échecs ».

Le maire de Saint-Cyr-l'École.

Vu :

- l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.
- le Code de la commande publique, notamment l'article R.2122-8,
- la délibération du n° 2020/05/8 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil municipal a délégué au maire une partie de ses propres attributions et en cas d'empêchement de madame le maire, à monsieur Yves JOURDAN, 1^{er} adjoint au maire.

Considérant ce qui suit :

1. La commune souhaite organiser un atelier « Jeu d'échecs » dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires lors de la pause méridienne, de début Septembre 2025 à Juin 2026, à raison de 64 séances
2. Cette activité est destinée aux enfants des écoles élémentaires Irène Joliot-Curie, Jean Jaurès, Romain Rolland et des groupes scolaires Ernest Bizet/Jean d'Ormesson, Jacqueline de Romilly et Dorine Bourneton,
3. La commune, ne disposant pas des compétences nécessaires, a décidé de recourir à un prestataire spécialisé pour ce type d'activités,
4. Le projet de contrat pour la réalisation d'un atelier « Jeu d'échecs », proposé par l'Association Terre Happy répond aux besoins de notre commune.

DECIDE :

Article 1 : Un contrat pour la réalisation d'un atelier « Jeu d'échecs », est conclu avec l'**Association Terre Happy** demeurant 4, rue Colin Manet – 78530 BUC.
Ce contrat permet d'assurer, dans les locaux communaux, lors de la pause méridienne, 68 séances de 45 minutes (comprenant 15 minutes de préparation chacune), dans le cadre des ateliers mis en place par le service périscolaire pour l'année scolaire 2025/2026.

Ces 68 séances seront organisées à raison de deux séquences les jeudis de 11h25 à 13h25 :

- du 18 septembre au 18 décembre 2025,
- du 8 janvier au 25 juin 2026, ainsi que le lundi 11 mai 2026 pour les écoles élémentaires Irène Joliot-Curie, Jean Jaurès et Romain Rolland, ainsi que pour les groupes scolaires Ernest Bizet/Jean d'Ormesson, Jacqueline de Romilly et Dorine Bourneton.

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, une restitution de l'atelier aura lieu auprès des familles le vendredi 26 juin 2026 de 18h30 à 20h30 dans le groupe scolaire D. Bourneville.

Reçu en préfecture le 19/09/2025
 078-217805456-20250918-2025_9_154-AI
 Date de réception préfecture : 19/09/2025

Article 2 : En contrepartie de ces prestations, la commune versera à l'Association Terre Happy (association non assujettie à la TVA, article 293 B du Code Général des Impôts), la somme de 50 € par séance réalisée. Le montant total des prestations à effectuer au titre des mois de septembre 2025 à juin 2026, ne pourra excéder la somme de 3 400 €.

Article 3 : Les crédits afférents sont inscrits au budget courant.

Article 4 : Cette décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78011 Versailles cedex) dans les deux mois à compter de la formalité la plus tardive, soit la date de publication indiquée ci-dessous, soit la date de sa réception en Préfecture, conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative. La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyens », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

Article 5 : Monsieur le directeur général des services de la mairie et le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le 18/9/2025

Certifié exécutoire

par publication en ligne le : 18/9/2025

et

par transmission

en Préfecture des Yvelines le : 19/9/2025



Sonia BRAU

Maire

Conseiller départemental

Vice-président de Versailles Grand Parc

Signé électroniquement par :
Sonia BRAU

Le 18 septembre 2025